

CANTON DU VALAIS

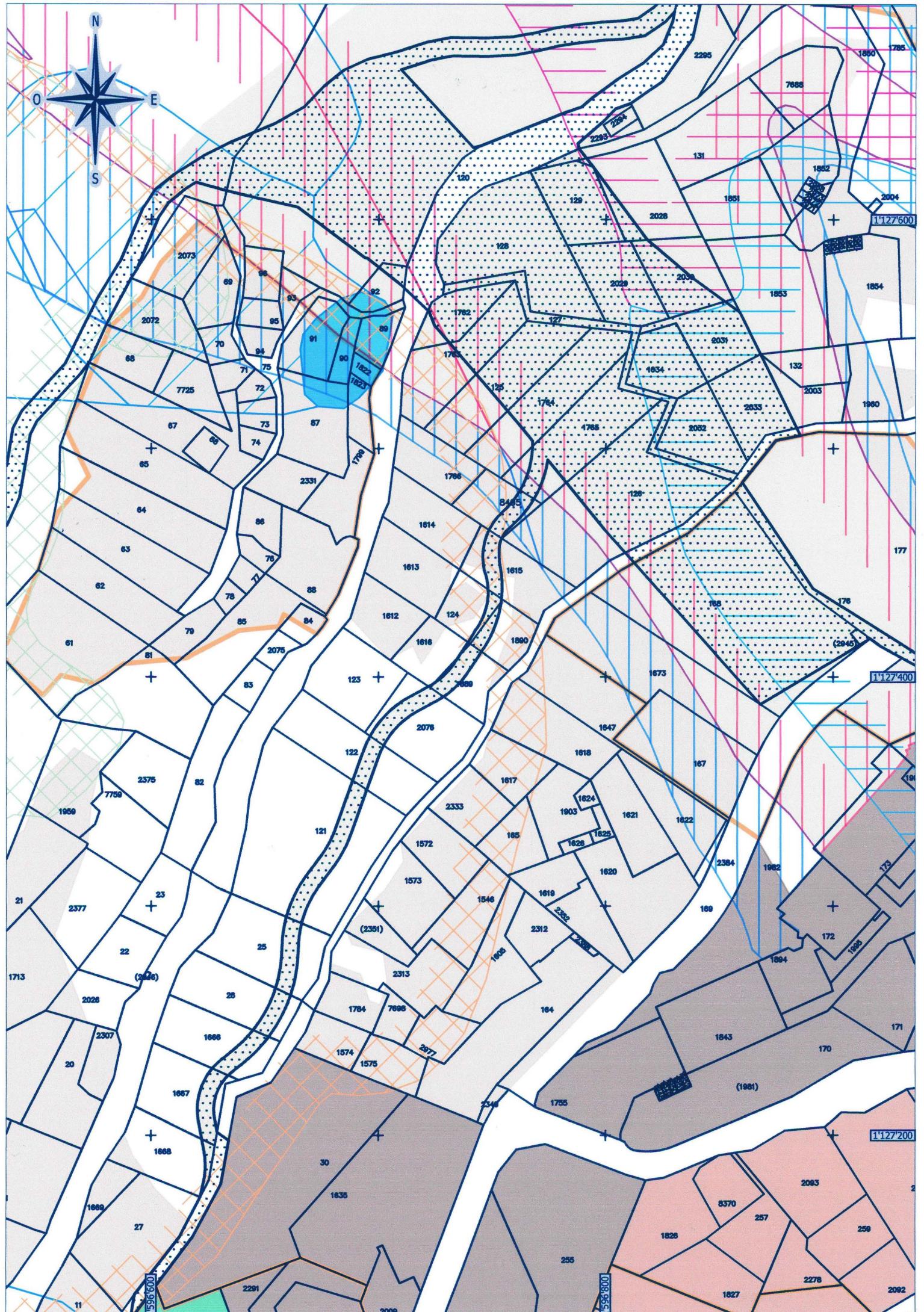
Pièce n° A6
COMMUNE D'AYENT
Requérant : TéléAnzère SA

Domaine skiable d'Anzère

- A. Modification du PAZ
- B. Etude d'impact sur l'environnement
- C. Demande de défrichement

PAZ FUTUR : HAUT DU VILLAGE D'ANZERE
Echelle 1/2'000

AUTEUR DU PROJET	MAÎTRE DE L'OUVRAGE	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
 Etudes Forêt & Environnement 1971 GRIMISUAT E-Mail: nivalp@nivalp.ch Tél. 027 / 398 39 53 Fax 027 / 398 37 51		1 Juin 2011	J.-M.P.	V.B.	B.B.
		2 Janvier 2013	J.-M.P.	V.B.	B.B.
		3 Mars 2015	R.S.	V.B.	B.B.
		4			
		Projet n° : 425.1679.60	Formats	Surface	
			x = 0.630	y = 0.297	0.19 m ²
			W:\Entreprises\TéléAnzère\1679 Planification du domaine skiable\1679 DAO\1679 Plans\1679 PAZ futur 2000.dwg		



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU: 26.06.2008
Signatures : Le Président Le Secrétaire




APPROUVÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN DATE DU: 18.12.2008

Signatures : Le Président Le Secrétaire




Homologué par le Conseil d'Etat
en date du 6 juillet 2012

Droit de sceau: Fr. 700.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Légende:

- PAZ
- Zones figurant à titre indicatif, périmètres exposés aux dangers naturels
 - Périmètre des zones de protection des sources (S1, S2, S3)
 - Danger glissement de terrain
 - Indifférencié
 - Danger chute de pierres
 - Indifférencié
 - Danger hydrologique
 - Moyen
 - Elevé
 - Danger nivologique
 - Faible
 - Moyen
 - Elevé
- Zones spéciales
- Zone à aménager
 - Zone agricole
 - Zone destinée à la pratique d'activités sportives pour le domaine skiable
- N.B. Pour plus de précisions quant au domaine skiable se référer au "Plan d'utilisation hivernale PAZ futur"